

**LA CONSTITUTION D'ATHENES D'ARISTOTE :
LE CHAPITRE PERDU**

Aristote, le grand philosophe, fondateur du Lycée, précepteur d'Alexandre le Grand, sur la fin de sa vie, décide en 329 avant JC, de rédiger un ouvrage pour ses élèves, *la constitution d'Athènes*, qui doit décrire le régime politique d'Athènes. Après une première partie consacré au récit des différentes évolutions de la constitution des Athéniens, il souhaite, dans la seconde partie de l'ouvrage, évoquer les institutions et notamment les conditions d'accès à la citoyenneté. Comme à son habitude, il confie le soin d'effectuer le travail de recherche à ses élèves. Vous faites partie de ses élèves, c'est pourquoi il se tourne vers vous pour vous confier la partie sur les conditions d'accès à la citoyenneté et la fête des Panathénées. Menacé par le parti anti-macédonien, il ne sait pas combien de temps il pourra rester à Athènes, c'est pourquoi il vous demande de lui rendre votre travail dans 1h30. Pour vous aider, il vous confie un dossier documentaire. Si vous trouvez ce travail trop difficile, vous pouvez lui demander de l'aide.

DOSSIER : Pages : 40-41, pages 48-49.